



Formation Secourisme Incendie Prévention Sud

FORMATION EQUIPIER PREMIERE INTERVENTION (EPI)

OBJECTIFS

- ✓ Permettre à tout un chacun d'intervenir efficacement et en toute sécurité sur un début d'incendie.
- ✓ Mettre en œuvre un moyen de lutte adapté et éteindre efficacement un incendie en toute sécurité
- ✓ Savoir donner l'alerte
- ✓ Connaître les procédures d'évacuation inhérentes à l'établissement
- ✓ Maîtriser les procédures d'évacuation en adoptant un comportement efficace lors de l'évacuation des locaux en cas d'incendie de façon à assurer la sauvegarde des employés et faciliter l'intervention des secours
- ✓ Notre formation est personnalisée en fonction des risques et des moyens de prévention propres à votre établissement

CONTENU DE LA FORMATION

Accueil et présentation de la formation aux participants

Naissance et évolution d'un feu

- Les causes d'incendie
- Le triangle du feu
- Les classes de feu
- Les modes de propagation
- Les procédés d'extinction

Les moyens d'extinction

- Les différents types d'extincteurs et les agents extincteurs
- Principe de fonctionnement, méthodologie d'utilisation d'un extincteur et d'un R.I.A. et leurs champs d'utilisation

Exercices d'extinction sur feux réels

- Mettre en œuvre de manière individuelle un extincteur Eau Pulvérisée 6 Litres, à eau pure sans additif, à pression auxiliaire.
- Mettre en œuvre de manière individuelle un extincteur à poudre à pression permanente

DÉROULEMENT ET INTERVENANTS

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'extinction sur feu réel, sur générateur de flamme écologique.

APPELER LES SERVICES DE SECOURS

- . Connaître les différents numéros d'urgence
- . Comment transmettre l'alerte au secours

ALARME ET EVACUATION

- . Comprendre les différents rôles du responsable d'évacuation, du guide-fil, serre-file
- . Connaître la localisation du point de rassemblement
- . Les consignes de sécurité
- . Les plans d'évacuation

CADRE JURIDIQUE ET PREVENTION

Code du travail

- . L 4154-4 à 6 : tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des personnels qu'il embauche.

APSAD Règle R6

- . Chapitre 4 : l'effectif doit être d'au moins un employé sur dix par secteur. Leur répartition géographique doit permettre de réunir en tous points un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute.
- . Chapitre 6 : les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation théorique et pratique sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant participé à la formation

Durée : 4 heures

Public concerné : Tout salarié et ouvert à tous

Accessibilité : L'accessibilité des formations est étudiée au cas par cas, en lien avec le référent handicap.

Prérequis : Aucun

Pédagogie : Pratique, Approche par les compétences, Cas concrets

Profil du formateur : Formateur incendie

Consignes particulières : Tenue pratique pour cas concrets

Nombre de personnes : Groupe de 4 à 15 personnes

Recyclage : Nous recommandons un recyclage annuel